



LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'AAMNB SUR LA RÉSILIENCE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Votre Fonds en fiducie pour
l'environnement au travail

Planification de la résilience à l'intention des municipalités

Vous avez entendu parler de l'adaptation aux changements climatiques et vous savez que vous êtes censé de vous préparer en cas d'urgence. Saviez-vous que vous pouvez faire les deux en même temps en procédant en fonction de la résilience de la municipalité?

La résilience est la capacité de se rétablir rapidement à la suite de difficultés. Il peut s'agir de nettoyer après une onde de tempête ou une inondation, ou de se rétablir après une catastrophe au centre-ville. Procéder en fonction de la résilience de la municipalité peut réduire le risque de catastrophe tout d'abord, minimiser l'impact de la catastrophe et favoriser le rétablissement après la catastrophe.

L'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick (AAMNB) priorise la résilience dans ses initiatives de formation depuis 2014. Ce document de référence vise à vous aider, vous les gestionnaires et les conseillers municipaux, à cerner rapidement les problèmes, les outils et les ressources dont vous disposez avant, pendant et après un événement et ainsi avoir une collectivité plus résiliente, aujourd'hui et à l'avenir.

Quel est le plus grand risque pour votre collectivité?

Chaque collectivité est exposée à des risques venant d climat, des activités humaines ou encore de la technologie. Par exemple si vous vous trouvez sur un littoral exposé, l'onde de tempête pourrait être votre plus grande préoccupation, ou si vous avez une voie ferroviaire, cela pourrait être le risque de déraillement de matières dangereuses.

Il est ressorti d'une série d'ateliers et de réunions avec les municipalités à travers le Nouveau-Brunswick de 2015 à 2017 que les dangers et les vulnérabilités ci-dessous sont ceux qui préoccupent le plus les municipalités de la province :

Dangers les plus préoccupants

- Les dangers hydrologiques (p. ex., les inondations, les ondes de tempête, les embâcles, l'érosion)
- Les dangers atmosphériques (p. ex., les blizzards, les tempêtes de verglas, la pluie verglaçante, les températures extrêmes)
- Les pannes de courant et la pénurie d'eau
- Les déversements de matières dangereuses / les accidents connexes (p. ex., le long de la Transcanadienne, des lignes ferroviaires, de l'industrie locale)

Vulnérabilités clés

- L'absence d'alimentation de secours dans les centres de réchauffement
- Les zones inondables, ponceaux trop petits, les bâtiments et l'infrastructure (p. ex., le traitement de l'eau) à risque
- Les voies d'accès (ou le manque de voies secondaires)
- Les communications régionales

Pensez à votre propre municipalité, à votre géographie, vos citoyens et demandez-vous quelles pourraient être vos plus grandes préoccupations.

Les municipalités du Nouveau-Brunswick passent à l'action

Des municipalités sont passées à l'action pour aider à atténuer le risque peu importe son niveau de gravité. Voici les principales forces qui ont été mentionnées :

- les accords mutuels
- les abris
- les systèmes d'alerte
- les voies principales ou secondaires
- le COE, le plan de gestion des urgences, les arbres en contact



Malgré ces forces, il y a de nombreuses améliorations à apporter au Nouveau-Brunswick.



Principales améliorations et mesures d'adaptation

- L'utilisation des terres fondée sur les risques
- L'inspection des bâtiments
- La réduction des risques d'inondation
- Les génératrices ou sources d'appoint
- Les améliorations à l'infrastructure
- La lutte contre l'érosion
- Autres.

Pensez à votre municipalité. Avez-vous des génératrices d'appoint pour un centre de réchauffement communautaire? Avez-vous des voies d'évacuation secondaires au cas où la voie principale était inaccessible? Vos pratiques d'urbanisme et d'aménagement empêchent-elles la construction dans les zones inondables? Tous ces éléments favorisent une meilleure résilience avec le temps.

Principaux joueurs et rôles

Les municipalités ne sont pas seules dans les efforts visant à gagner en résilience. Le gouvernement provincial a appuyé la collaboration de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) avec l'AAMNB pour mieux sensibiliser au sujet de la résilience des collectivités. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux finance le travail sur la résilience, et d'autres ministères comme Transports et Infrastructure jouent également un rôle.

Les services énergétiques comme Énergie NB et les sociétés d'énergie municipales cherchent activement à réduire l'exposition au risque en améliorant l'infrastructure de la distribution d'énergie et à appliquer des accords avec des services publics dans les instances voisines, lesquels portent sur l'intervention en cas de catastrophe et la production d'appoint.

Des organisations non gouvernementales travaillent aussi à la résilience, allant de groupes environnementaux collaborant avec les municipalités à la planification des mesures d'adaptation aux changements climatiques à des groupes comme la Croix-Rouge qui évalueront l'infrastructure municipale en fonction de ses possibilités d'utilisation comme centres de réchauffement et verront à l'élément humain d'une urgence.

Durant un événement, les personnes et les sociétés ne tardent pas à prêter leur secours. Toutefois, se préparer en cas de catastrophe et décider de changer les pratiques pour réduire le risque à l'avenir, cela demande une aide. Les citoyens et les sociétés peuvent jouer un rôle important en appuyant leurs conseils municipaux pour apporter des changements axés sur la résilience.

Donc que faisons-nous ensuite?

Il y a de nombreuses choses que votre municipalité peut faire pour améliorer la résilience.

Premièrement, vous devez avoir en place :

- **Un plan des mesures d'urgence**
- **Un plan municipal**

Ces deux documents peuvent être conçus en fonction de la résilience. Le plan des mesures d'urgence peut comprendre des directives portant sur les activités après l'événement pour réduire le risque de connaître un événement semblable à l'avenir, tandis que les politiques énoncées dans le plan municipal peuvent prévoir un engagement principal à l'égard de la réduction des risques et de l'amélioration de la résilience dans toute la collectivité.

En faisant appel au public pour mettre à jour ces plans, nous pouvons en faire des outils qui aideront vos citoyens à mieux se préparer et à planifier en vue de la résilience également.

Il n'est pas nécessaire que l'effort afin de réduire le risque de votre municipalité devienne une tâche accablante. Il existe des outils, des techniques et des organisations à votre disposition.

Guide d'adaptation aux changements climatiques : communiquer avec le Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick à
http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/contacts/dept_renderer.139.201003.201020.html

Modèle de plan régional d'intervention d'urgence de l'OMUNB :
http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ps-sp/pdf/emo/plan_regional_dintervention_durgence-2016.pdf

En plus d'un plan municipal et d'un plan de l'OMU, les municipalités jouent un rôle dans divers secteurs qui peuvent avoir un effet sur la résilience :

l'urbanisme; l'infrastructure municipale; l'amélioration du code du bâtiment; les eaux et les égouts usées; l'entretien et le transport routiers; la gestion des déchets; et les services d'urgence.

Voici des idées de mesures d'adaptation dans chacun de ces secteurs sur lesquelles d'autres collectivités se sont concentrées :

Urbanisme	Modifiez vos arrêtés de zonage pour limiter ou arrêter l'aménagement dans les zones où il y a un risque de dommages causés par l'eau, sur le littoral ou dans les zones où il y a un plus grand risque d'inondation à cause des fortes pluies ou fontes.
	Encouragez la croissance naturelle des plantes le long des pentes, car cela ralentira l'érosion durant les fortes pluies.
	Remettez en état les terres et les zones humides qui peuvent ainsi jouer le rôle d'éponges pour atténuer les dommages causés par l'eau.
	Maintenez les zones tampons le long des cours d'eau.
Infrastructure municipale	Prévoyez construire, entretenir et protéger l'infrastructure routière en fonction des changements climatiques, parce que les inondations et le ruissellement des eaux peuvent causer de sérieux dommages aux routes d'accès.
	Assurez-vous que les ponts et l'infrastructure des eaux de ruissellement pourront tenir le coup en cas de fortes précipitations et d'inondations.
Amélioration du code du bâtiment	Installez des mesures de protection contre l'érosion comme des barrières ou des bermes, au besoin.
	Atténuez les risques d'inondation en protégeant les sous-sols contre les inondations.
	Élaborez des politiques qui exigent l'installation d'antirefouleurs afin d'empêcher l'entrée des égouts durant des inondations.
	Évaluation des risques : avez-vous besoin d'un arrêté concernant l'habitation au premier étage dans les bâtiments qui se trouvent déjà dans des zones d'inondation?
Eaux et égouts	Les inondations peuvent aussi endommager les réseaux d'eaux et d'égouts en dessous de vos routes.
	Maintenez et concevez de nouveaux réseaux pour tenir compte d'eaux d'inondation plus fortes.
	Examinez votre infrastructure actuelle d'eaux et d'égouts. Pouvez-vous la déplacer d'une zone inondable connue? Sinon, il sera important de vous assurer que les regards sont suffisamment élevés et que des antirefouleurs sont installés dans les bâtiments.
	Réduisez la quantité d'eaux de ruissellement qui surcharge les réseaux en encourageant le recours aux bacs de récupération, à l'aménagement paysager qui offre une zone tampon contre le ruissellement, aux zones de marais artificielles, à une réduction de l'utilisation d'asphalte dans les zones urbaines, etc.
	Si la teneur en sel de votre eau municipale ou de votre eau de puits a augmenté en raison de l'infiltration d'eau salée (cela peut survenir par la voie de l'eau souterraine ou au-dessus du sol, après une onde de tempête sur le littoral), vous devrez explorer les causes et les régler (solutions possibles : réinstallation de puits; réglementation du pompage des puits, pour réduire la quantité d'eau salée qui s'infiltré).
	Mettez en œuvre des mesures de conservation d'eau si votre approvisionnement local en eau douce ne répond plus à vos besoins, en particulier pendant les conditions sèches durant l'été.
Entretien et transport routiers	Assurez des voies d'accès et d'évacuation principales et secondaires.
	Assurez des options de transport pour les aînés, les patients, les personnes à faible revenu, etc.
	Assurez le transport des produits et des fournitures essentiels.
	Établissez les sources d'inventaire pour les autobus, les camions et la machinerie lourde.
Services d'urgence	Assurez-vous d'avoir un plan d'urgence pour votre municipalité. Sinon, veuillez communiquer avec le ministère de la Sécurité publique du N.-B. (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/jsp/securite_publique/content/omu.html). Allez aussi à http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/changements_climatiques.html).
	Faites un exercice de simulation pour mettre votre plan d'urgence à l'épreuve et l'améliorer.
	Les inondations et les autres urgences ne suivent pas nécessairement les limites municipales. Si vous ne l'avez pas déjà fait, faites connaissance avec les personnes dans les municipalités et les DS avoisinants. Travaillez avec elles à élaborer une approche régionale pour partager les ressources et planifier les mesures d'urgence.

Mesures possibles

1. Encourager le conseil à déclarer que la résilience est une priorité de la collectivité et que toutes les prochaines actions qui ont un effet sur l'utilisation des terres et le bien-être des citoyens seront prises en fonction de celle-ci.
2. Former un comité sur la résilience, sous la direction des citoyens ou du conseil, qui sera le champion de l'effort.
3. Tenir des ateliers communautaires pour recueillir des commentaires et sensibiliser. L'AAMNB a mené divers exercices sur table avec des coordonnateurs régionaux des mesures d'urgence, qui ont été très efficaces en permettant aux groupes multipartites de cerner rapidement les dangers et les vulnérabilités dans leurs collectivités.
4. Utiliser les connaissances locales recueillies par la voie du processus de consultation pour établir un plan d'adaptation aux changements climatiques et de résilience.
5. Mettre à jour le plan d'urgence en fonction des changements climatiques.
6. Déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans et proposer un budget et des sources de financement.
7. Mettre en œuvre et en pratique le plan avec la collectivité, non seulement avec les programmes de gestion des mesures d'urgence, afin que les gens sachent quoi faire et où aller en cas d'urgence.
8. Communiquer, communiquer, communiquer. Les communications régionales sont une grande vulnérabilité au Nouveau-Brunswick. Cela comprend les communications aux citoyens avant que quelque chose n'arrive afin de les informer des attentes, de l'emplacement des centres de réchauffement, des personnes-ressources et des mesures à prendre après l'événement. N'oublions pas non plus les communications entre divers groupes d'intervenants en cas d'urgence et aux citoyens pour expliquer pourquoi certaines décisions ou certains investissements sont faits par le conseil pour réduire le risque de la municipalité par rapport aux futurs événements.

Peu importe où est rendue votre municipalité, même les petites décisions peuvent être un pas de l'avant.

Passez à l'action, et votre collectivité avancera vers un avenir plus résilient.

Liste de ressources

Ressources locales

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl.html>

pour trouver des études de cas locales sur l'adaptation, le plan d'action provincial sur les changements climatiques et la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick.

Local Government, Sustainability and Climate Change: A Resource for Elected Municipal Officials in Nouveau-Brunswick :

<http://atlanticadaptation.ca/en/islandora/object/acasa%3A566/datastream/OBJ/view>

OMUNB : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/jsp/securite_publique/content/omu.html

Surveillance des cours d'eau au N.-B. :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/alerte/SurveillanceDesCoursDEau.html>

Cartes GeoNB des inondations : <http://www.snb.ca/geonb1/f/apps/apps-F.asp>

Institut de recherche sur les zones côtières, inc. : http://www.irzc.umcs.ca/flash_content/index.html

Visitez aussi la [page Web sur la résilience](http://energysmartnb.ca/?page_id=401) de l'AAMNB (http://energysmartnb.ca/?page_id=401)

Ressources régionales

Savoir s'adapter aux changements climatiques, publié en 2010 par le gouvernement du Québec en collaboration avec Ouranos peut être commandé en ligne :

<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fre/products> Entrez le titre ou le numéro de référence n° 978-2-923292-03-8.

Association Solutions d'adaptation aux changements climatiques (ACASA) –

<https://atlanticadaptation.ca/fr>

Ressources nationales

Portail de planification de la résilience aux catastrophes en milieu rural de JIBC : outils d'évaluation des catastrophes et de la résilience/de rapports (gratuits) : <https://rdrp.jibc.ca/?lang=fr>

ICLEI Canada's *Building Adaptive and Resilient Communities* — (BARC) Program :

<http://www.icleicanada.org/programs/adaptation/barc>

Communauté pratique de l'adaptation au changement climatique (Canada) :

<https://www.ccadaptation.ca/fr/landing>

FCM - Fédération canadienne des municipalités :

☑ Ressources sur l'adaptation : <http://https://fcm.ca/accueil/enjeux/adaptation-aux-changements-climatiques/adaptation-aux-changements-climatiques.htm> et divers rapports : <https://fcm.ca/accueil/programmes/partenaires-dans-la-protection-du-climat/ressources-du-programme/rapports-municipaux.htm>

Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation de Ressources naturelles Canada – mise à jour du rapport d'évaluation scientifique de 2008 – visitez : <http://www.rncan.gc.ca/environnement/ressources/publications/impacts-adaptation/rapports/evaluations/2014/16310>

Santé Canada Ressources pour planifier en cas de périodes de chaleur accablante
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/changements-climatiques-sante/adaptation-consequences-changements-climatiques-sante/proteger-population-canadienne-contre-chaleur-accablante-adaptation-effets-changeme> et
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/changement-climatique-sante/elaboration-systemes-avertissement-intervention-cas-chaleur-afin-proteger-sante-guide-pratiques-exemplaires.html>

Protocole d'ingénierie du CVIIP d'Ingénieurs Canada pour mener une évaluation des risques aux infrastructures dus aux changements climatiques : visitez : <https://pievc.ca/fr>

Canada Climate Change Data Portal (Université de Regina) <http://canadaccdp.ca>

CRHNet—Réseau canadien d'étude des risques et dangers (connaissances et pratiques)
<http://www.crhnet.ca/>

BIC — Bureau d'assurance du Canada : (<http://www.ibc.ca/fr/on>)

Afin de trouver d'autres ressources pour l'adaptation aux changements climatiques, visitez :
<http://www.adaptationlibrary.ca/fr/#/options/>

Ressources internationales

UN ISDR : pour des villes résilientes :

☞ Rendre les villes plus résilientes – Manuel à l'usage des dirigeants des gouvernements locaux, et autres ressources de la trousse à outils :

<https://www.unisdr.org/campaign/resilientcities/home/toolkitblkitem/?id=1>

☞ Formulaire d'autoévaluation :

<http://www.unisdr.org/applications/hfa/assets/lgsat/documents/LGSAT-Offline-Reporting-form.doc>

Financement

Fonds municipal vert de la FCM : visitez <https://fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/ce-que-nous-finan%C3%A7ons.htm>